

N°3/2025

Département de la Somme

Arrondissement d'AMIENS

Communauté de Communes  
Nièvre et Somme  
1, allée des quarante  
Parc d'Activités des Hauts du  
Val de Nièvre – BP 30214  
80420 FLIXECOURT

Tél : 03.22.39.40.40

OBJET :

Avenant n°1 à la convention de  
caisse d'avance en faveur des  
propriétaires occupants aux  
revenus modestes éligibles aux  
aides de l'ANAH avec la SARL  
PAGE 9.

Date de convocation :  
30 janvier 2025

Date de séance :  
06 février 2025

Date d'affichage :  
13 février 2025

Membres en exercice : 55

Membres présents : 36

Membres votants : 38

Jours et heures d'ouverture :

du lundi au jeudi

de 8h30 à 12h00

de 13h30 à 17h00

du vendredi de 8h30 à 12h00

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

L'an deux mille vingt-cinq, le six février, le Conseil  
communautaire légalement convoqué s'est réuni à la salle  
des fêtes communale de BETTENCOURT SAINT OUEN, sous la  
présidence de Monsieur René LOGNON.

Etaient présents :

Mmes BENEDINI, LEPOIX, DIRUY, ROUSSEL, SOUILLARD, DE  
ALMEIDA, MINET, LICOUR, LEMAIRE, CERNET, ALEXANDRE,

Mrs DE LIMERVILLE, HERBETTE, FOURCROY, DELASSUS, POISSON,  
DELFOSE, GAILLARD, LOGNON, DELAFOSE, GUILLOT, COLOMBEL,  
MAUGER, CARPENTIER, BEC, FRANCOIS, WALIGORA, TRIMARCHE,  
OLIVIER, DELVILLE, BELLAREDJ, PARMENTIER, DELATTRE,  
BOULARD, DUCROTOY, GROSSEL,

Etaient absents :

Mmes DUFRENOY, CHEVALIER, LEBRUN, CAPRON,

Mrs PINCHON, LEITAO, MOREL, VIGNON, ALEXANDRE, LEULIER,  
MARECHAL, MADANI BUTIN, BLAIZEL, HENRY, CARLE, LOUETTE,  
BOULLET, LEBLANC D, LEBLANC JM.

Pouvoirs :

Mme LEBRUN donne pour à Mr GAILLARD  
Mr HENRY donne pouvoir à Mme SOUILLARD

Secrétaire de séance : Mme LICOUR

\*\*\*\*\*

La séance étant ouverte,

Vu la délibération du conseil communautaire en date du 22  
Septembre 2021 autorisant la signature de la convention  
d'Opération Programmée d'amélioration de l'habitat –  
Revitalisation Rurale (OPAH-RR) avec l'ANAH,

Vu la convention d'Opération Programmée d'amélioration de  
l'habitat – Revitalisation Rurale (OPAH-RR) signée le 28 mars 2022,

Vu la délibération en date du 9 Mars 2022 attribuant le marché  
OPAH-RR à la SARL Page 9,

Vu la délibération n°9/2023 en date du 16 Mars 2023 autorisant le  
Président à signer la convention de caisse d'avance en faveur des  
propriétaires occupants dans le cadre de l'OPAH-RR avec la SARL  
Page 9.

La Communauté de communes a souhaité, dans le cadre de sa politique de l'habitat et en particulier dans le cadre de l'OPAH-RR Nièvre et Somme, engagée en avril 2022, soutenir les ménages modestes, dans leurs projets de rénovation de leurs logements.

Une avance de trésorerie, nécessaire au lancement des travaux subventionnés des ménages et permettant ainsi les réalisations de chantiers dans l'habitat ancien, chez les plus modestes, d'un montant de 180 000 € a déjà été octroyée à la SARL Page 9 par délibération en date du 16 Mars 2023.

Cette caisse d'avance étant déjà épuisée, Monsieur le Président propose d'octroyer une nouvelle avance d'un montant de 100 000 € pour l'année 2025.

Un avenant à la convention est donc nécessaire à cet effet.

Le conseil, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- Autorise le Président à signer l'avenant n°1 à la convention de caisse d'avance en faveur des propriétaires occupants dans le cadre de l'OPAH-RR Nièvre et Somme avec la SARL PAGE 9.
- Autorise le Président à signer tout document relatif au bon déroulement de cette affaire

Fait et délibéré en séance les jours, mois et an indiqués ci-dessus.



Pour extrait conforme,  
Le Président.

Le Président certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire compte tenu de sa transmission en préfecture le 12 février 2025 et de sa publication le 13 février 2025.

